

# Conférence de presse d'Evelyne Huytebroeck

Priorités pour les secteurs de la  
Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

11 janvier 2010

**« Restaurer l'image positive des jeunes »**

## I. Introduction

Les jeunes incarnent toutes les chances de notre société.  
C'est eux qui devront relever les défis humains, sociaux, démocratiques, environnementaux, climatiques, énergétiques et économiques de demain.

Pour parvenir à cet objectif, il faut absolument :

- **Améliorer les conditions de vie, d'apprentissage, de travail des jeunes et leur participation à la société mais aussi lutter contre une précarité de plus en plus grande des jeunes et contre une dualisation croissante de la société.**
- **Mieux coordonner les politiques de jeunesse déployées par les divers ministres et niveaux de pouvoir concernés : enseignement, petite enfance, culture...mais aussi mieux intégrer les politiques communautaires dans les politiques régionales (de mobilité, d'aménagement du territoire, d'environnement...).**

Ces derniers mois ont vu éclater, principalement en région bruxelloise, des « émeutes » et des conflits entre « bandes urbaines » qui ont généré des sentiments d'insécurité dans plusieurs quartiers qu'en tant que responsables politiques nous ne pouvons occulter. Ceux-ci mettent effectivement à mal le « vivre ensemble » qui guide notre projet de société.

Les réponses à apporter à ces phénomènes sont complexes et il est clair que les solutions ne résident pas uniquement dans les politiques de jeunesse ou dans des actes de répression du type sécuritaire.

Il est évident que ces faits donnent une image extrêmement négative des jeunes en général. Et comme souvent, « l'arbre cache la forêt » !

Ma priorité est et sera donc de **restaurer l'image positive des jeunes**, auprès des adultes mais aussi souvent auprès des jeunes eux-mêmes. En créant les conditions pour que les jeunes disposent de leur propre autonomie mais aussi en leur donnant les outils qui leur permettent de devenir des « citoyens actifs, critiques et solidaires » (CRACS).

Mon équipe et moi-même voulons donc concentrer toute notre énergie à prévenir les actes répréhensibles avant d'en arriver à des logiques de « réparation ». **La prévention doit donc commencer avant que les embûches ne se multiplient pour les jeunes et que certains en arrivent à des actes extrêmes et répréhensibles.**

Réunir chez une seule Ministre les compétences de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (c'est une première) permettrait d'emblée d'opérer des transversalités permettant un travail de prévention.

Ma politique veut prendre en compte ceux qui, ayant souvent été victimes de discriminations ou d'accidents de vie dès l'enfance, connaissent une jeunesse difficile, faite de ruptures, d'abandons, de placements multiples, de comportements violents, envers eux-mêmes, les autres ou la société. Ceux qu'on appelle les « jeunes en difficulté » et qui composent le pourcentage le plus élevé de ce qu'on appelle l'« aide à la jeunesse ».

Il est en effet de la responsabilité de notre société d'offrir aux jeunes en difficulté, qu'ils vivent une situation de danger ou commettent des actes répréhensibles, une réponse adéquate qui vise l'insertion sociale, l'émancipation, un projet de vie, et le cas échéant, une réparation des torts causés aux victimes.

**Il faut constater que l'Aide à la jeunesse est aujourd'hui le réceptacle de l'ensemble de problèmes de notre société. Nombre de situations qu'elle accompagne prennent en effet naissance dans les inégalités sociales. Et celles-ci sont grandissantes (voir les récents rapports pauvreté) principalement dans certaines grandes villes.**

Ainsi Bruxelles est-elle confrontée à un véritable « boom démographique », singulièrement dans les quartiers du « croissant pauvre ». **Un véritable plan concerté relatif à l'enfance et à la jeunesse** doit être mis en œuvre pour y faire face. Celui-ci devra concerner notamment la création de places pour la petite enfance, l'offre scolaire ou encore les divers services offerts pour l'accompagnement des jeunes. Il devra obligatoirement occuper une place importante dans le futur Plan Régional de Développement Durable que le Gouvernement Bruxellois projette de mettre en place.

## **II. Le secteur de la Jeunesse**

### **A. Quelques chiffres:**

La Communauté Française compte environ **1,5 million de jeunes de 3 à 30 ans !**

Les 3/4 d'entre eux environ, soit plus d'1,1 million de jeunes, sont affiliés aux activités des structures et associations de jeunesse.

Parmi ces associations, on dénombre notamment **189 centres de jeunes**, dont les activités ont une portée locale et **85 organisations de jeunesse**, dont le rayonnement d'action est étendu à l'ensemble de la Communauté française.

Ce sont en tout pas moins de 1700 équivalents temps plein qui oeuvrent quotidiennement dans le secteur de la jeunesse tant à travers des dispositifs d'animation dans les écoles que des ateliers d'éducation aux médias ou encore des formations ou des projets récréatifs.

C'est dire combien ce secteur représente à la fois un nombre considérable de jeunes mais aussi d'emplois dans les secteurs de l'animation, la formation et l'éducation permanente.

Les jeunes de la Communauté française sont aujourd'hui représentés par 25 personnes, élues directement, au sein du Conseil de la Jeunesse de la Communauté française. Il s'agit de la nouvelle mouture de l'ex-CJEF.

## **B. Le budget jeunesse**

Malgré la crise, nous avons obtenu les moyens nécessaires au secteur de la Jeunesse. Avec un **budget total de 29.285.000 euros en 2010**, il voit même ses moyens **augmenter de 8,9 %** par rapport à 2009.

Plus qu'un renforcement financier du secteur, c'est aussi la volonté de réaffirmer l'importance de celui-ci, de renforcer son identité et d'aider à sa professionnalisation.

## **C. Les priorités politiques**

Nous allons cette année concentrer nos efforts dans les domaines suivants :

1. Le **nouveau décret relatif aux organisations de jeunesse** sera complètement appliqué en 2010 grâce à l'enveloppe de 13.711.000 € qui a pu être dégagée. Ce décret reconnaît et soutient les associations qui, dans minimum 3 provinces de la Communauté française, développent des activités par et pour les jeunes. Ces activités relèvent de l'animation, de la formation, de la construction de paroles collectives, d'actions de sensibilisation ou encore de soutien à l'expression et la créativité des jeunes.
2. Les **mouvements de jeunesse « foulards »** (patros, scouts, guides, ...) recevront 1.214.000 € en soutien à leurs **actions décentralisées**. Ils pourront ainsi établir ou développer des collaborations internes entre les groupes locaux et les mouvements de jeunesse. J'insiste également sur la possibilité pour des jeunes souffrant d'un handicap, issus de milieux sociaux plus défavorisés ou du secteur de l'aide à la jeunesse de pouvoir accéder plus aisément aux mouvements de jeunesse.
3. Parmi les 85 Organisations de Jeunesse situées sur le territoire de la Communauté française, 18 d'entre elles recevront aussi chacune près de 30.000€ afin de mettre en œuvre un **dispositif particulier de soutien aux actions de formation et aux expertises pédagogiques**, aux actions d'animation en collaboration avec les écoles, aux actions de sensibilisation politique et étudiante à la participation citoyenne et à la démocratie ou bien encore aux actions d'éducation des jeunes aux médias
4. Nous soutiendrons **l'emploi des organisations de jeunesse** en mobilisant, notamment, 405.000 € qui serviront à aider les organisations de jeunesse qui comptent plus de 6 travailleurs.
5. **Les Centres de jeunes**, dont l'action est complémentaire à celle des Organisations de Jeunesse, développent une action locale sur l'ensemble du territoire de la Communauté française. Le budget des centres de jeunes pour l'année 2010 permettra également l'application des mesures prévues par le décret dans leur totalité.  
On peut donc se réjouir de pouvoir agréer **4** nouveaux centres de jeunes dans

des dispositifs particuliers de coopération et décentralisation, d'aide à la création ou d'égalité des chances.

Ceux-ci viennent s'ajouter aux 58 dispositifs particuliers existants déjà dans ce secteur. Par ailleurs, cinq centres de jeunes pourront bénéficier d'une subvention pour un équivalent temps plein, telle que prévue par le « décret emploi », et ainsi renforcer leur équipe d'encadrement et d'animation des jeunes.

Un effort de soutien structurel, pour l'emploi et les frais de fonctionnement, sera également rencontré pour 4 centres de jeunes agréés en 2009.

6. **Les centres d'information des jeunes** ont pour mission d'accueillir les jeunes qui souhaitent obtenir de l'information sur des sujets qui les préoccupent, qu'il s'agisse de questions d'études, d'aide sociale, de vie sexuelle et affective ou encore de loisirs. Outre l'accueil, les centres d'information des jeunes sont également chargés d'élaborer des outils d'information tels que fiches ou CD-Roms pour un public jeune. Ils verront doubler en 2010 le nombre de forfaits de subventionnement des projets de production et de diffusion d'information jeunesse.
7. En 2010, nous consacrerons également près de 1.400.000 € à la **formation des cadres professionnels et des animateurs volontaires** en organisations de jeunesse, centres de jeunes et écoles de devoirs. Nous pourrons, de ce fait, assurer la revalorisation du montant des subventions prévue lors de la précédente législature et passer à un taux horaire de subventionnement de 25 € minimum. En tout, ce sont **plus de 50.000 heures** de formation d'animateurs ou de cadres qui seront assurées.
8. **La participation des jeunes**  
En cette année 2010, la participation des jeunes prendra des formes spécifiques en lien avec la réforme du décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse ou encore avec l'actualité de la Présidence belge de l'Union européenne. Le **Conseil de la jeunesse** a été réformé en novembre dernier et va initier ses démarches de décentralisation en vue de rendre cet organe consultatif plus représentatif de tous les jeunes de la Communauté Française. Des rencontres-débats auront donc lieu dans les différentes provinces francophones. J'ai rencontré à plusieurs reprises l'équipe de cet Organe réformé et lui apporterai l'aide nécessaire si besoin.
9. **Une politique de la jeunesse plus durable**  
Enfin, j'entends mieux soutenir les préoccupations environnementales au sein des politiques de jeunesse. Citons, par exemple, le soutien de l'organisation de camps des mouvements de jeunesse où la question environnementale est essentielle (mobilité, déchets, énergie...). Ou encore la constitution de plans de mobilité ainsi qu'une attention particulière à la performance énergétique des bâtiments accueillant les jeunes.

D'autres chantiers sont à ouvrir et à poursuivre en collaboration avec d'autres Ministres : l'éducation aux médias, l'articulation loisirs/école, la prévention des assuétudes, la réussite socioprofessionnelle des jeunes, etc.

C'est pourquoi le Gouvernement de la Communauté Française va mettre en place une **conférence interministérielle** qui regroupera, notamment, les ministères de l'enfance, de l'enseignement, de la culture et de la promotion de la santé en vue d'élaborer des dispositifs politiques de réponses articulés aux enjeux qui viennent d'être cités.

Des articulations avec les régions sont également envisagées, notamment pour ce qui concerne les politiques du handicap, des infrastructures de jeunesse, de la formation et de l'emploi. Il s'agira, pour l'ensemble des carrefours ouverts entre ces matières, d'identifier les actions à poser et de les doter d'outils permettant, au niveau territorial, de donner la parole aux jeunes afin d'entendre leurs réelles préoccupations.

Enfin c'est un véritable **Plan Jeunes** qui doit être mis sur pied reprenant les initiatives concrètes mises en place pour les jeunes dans les différents secteurs des politiques communautaires et régionales. A partir de la conférence interministérielle, en lien avec les politiques régionales et en proposant des objectifs clairs et un calendrier pour la législation.

### **III. Le secteur de l'Aide à la Jeunesse**

#### **A. Quelques chiffres:**

Chaque jour, ce sont **12.000 jeunes** qui sont accompagnés ou pris en charge et plus de 20.000 au terme d'une année.

L'aide à la jeunesse met à la disposition de ses autorités mandantes pas moins de **350 services agréés**, notamment :

- **des maisons d'hébergement services offrant un hébergement (SAAE)** permettant d'accueillir des jeunes en difficulté pour lesquels un éloignement du milieu familial est nécessaire et nécessite un suivi éducatif : 2.800 places agréées
- **des services offrant un hébergement dans une famille d'accueil généralement pour de plus jeunes enfants en difficulté pour lesquels un accueil familial est plus adapté qu'une maison d'hébergement:** 1.900 places encadrées agréées, un nombre important de jeunes sont également confiés à des familles d'accueil non encadrées. Ces familles sont néanmoins rétribuées par l'Aide à la jeunesse.
- **des services offrant un accompagnement dans le milieu de vie, soit un accompagnement à visée éducative (SAIE) ou un accompagnement à visée psycho-sociale (COE) :** 2.500 prises en charge agréées. ces services accompagnent des jeunes et des familles pour lesquels un éloignement familial n'est pas nécessaire mais dont la situation nécessite une aide qui vise à maintenir ces jeunes dans leur milieu.
- **des services offrant un hébergement temporaire ou d'urgence** dans certaines situations de crise ou d'urgence, un éloignement peut être nécessaire. Ces structures d'hébergement ont pour mission d'accueillir provisoirement puis de proposer l'orientation la plus adéquate pour ces jeunes, soit un retour en famille, soit un éloignement du milieu familial pour une durée plus longue : 2.600 jeunes accueillis

chaque année.

L'aide à la jeunesse assure également le paiement des frais liés à l'accueil de jeunes dans **des internats scolaires** (plus de 1.800 jeunes en 2007) et ceci afin d'éviter le recours à un éloignement plus institutionnel et souvent plus éloigné du milieu de vie.

Elle prend également en charge divers frais médicaux, paramédicaux, ou liés à des stages ou des vacances que les familles ne pourraient supporter (3.200 jeunes concernés chaque année).

A ces nombreuses prises en charge, il faut ajouter les accompagnements et suivis de jeunes et de familles assurés par les **services d'aide en milieu ouvert (A.M.O.)**. Ce secteur spécifique représente 80 services répartis sur le territoire de la Communauté française et environ 350 travailleurs équivalents temps plein. Centrés sur le travail de prévention, ils interviennent, contrairement aux autres services agréés de l'aide à la jeunesse, à la demande du jeune ou de sa famille et non d'une autorité mandante. Ils sont aussi les opérateurs privilégiés de l'essentiel des projets de prévention mis en œuvre chaque année par les Conseils d'arrondissement d'aide à la jeunesse (C.A.A.J.).

## **B. Le budget Aide à la Jeunesse**

Le budget lié au financement de l'ensemble de ces mesures se monte à **240 millions d'euros**.

Ce montant ne prend pas en compte le coût des salaires des agents des services publics décentralisés que sont les services d'aide à la jeunesse (SAJ), les services de protection judiciaire (SPJ) et les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), soit plus ou moins **1.200 travailleurs équivalent temps plein**.

## **C. La mutation du secteur de l'aide à la jeunesse**

Les professionnels du secteur relèvent par ailleurs que les situations dans lesquelles ils sont amenés à intervenir sont devenues au fil des ans de plus en plus complexes. **Le nombre de familles et de jeunes en perte de lien social est sans cesse croissant**. Pour prendre un seul exemple, la « grogne » des services d'aide à la jeunesse et des services de protection judiciaire est bien compréhensible. Nous avons entamé un dialogue avec eux.

Depuis la mise en œuvre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse des évolutions sociales, économiques et politiques sont à l'œuvre et ont transformé l'environnement des jeunes et des familles, sans doute plus particulièrement celui des familles plus fragilisées et ont un impact sur le secteur de l'aide à la jeunesse

## **D. Les priorités en politique de l'aide à la jeunesse**

### **1. Déployer une politique préventive :**

- **Redéfinir avec les acteurs de l'aide à la jeunesse et ceux des autres secteurs** (enseignement, enfance, jeunesse, culture, sport...) **les objectifs des actions de prévention** ainsi que les **modes de collaboration en réseau** entre ces différents secteurs.
- **Redéfinir les missions et le fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (CAAJ)**, essentiellement en vue de recentrer leur mission visant à coordonner et financer les actions de prévention générale développées par le secteur de l'aide à la jeunesse sur leur arrondissement.
- **Etablir des protocoles de travail en réseau**, prioritairement avec trois partenaires essentiels : **les CPAS, l'ONE et l'Ecole.**

### **2. Assurer aux jeunes et à leur famille le droit fondamental à l'aide générale et/ou spécialisée :**

- **Etablir rapidement un diagnostic de l'engorgement** du système dénoncé par les autorités mandantes depuis de nombreux mois et prendre les mesures disponibles pour que les demandes des autorités mandantes soient rencontrées par l'offre des services tant privés que publics. En effet, les délais d'attente entre le moment où l'autorité mandante a pris une mesure d'aide et le moment où cette mesure d'aide est réellement mise en œuvre, sont devenus trop longs ; régulièrement entre 3 et 6 mois.
- Doter l'Aide à la jeunesse d'un **dispositif de pilotage** : étant donné la croissance du nombre de jeunes pris en charge, du nombre de services spécialisés et des budgets engagés dans le secteur de l'Aide à la jeunesse, il convient à présent de pouvoir disposer d'un outil permettant un réel pilotage du secteur sur base de données objectives produites par un système d'information statistique fiable. A cet effet, l'activité du secteur sera mieux enregistrée que précédemment et une nouvelle application informatique sera développée au cours des prochaines années. Ces informations permettront de disposer d'indicateurs d'évaluation des politiques menées dans le secteur, permettant notamment d'évaluer si l'offre des prises en charge est adaptée, tant quantitativement que qualitativement à l'évolution des besoins rencontrés par les jeunes et par là à faire évoluer cette offre au regard des problématiques qui auront par ailleurs été mieux identifiées.
- Dans la limite des budgets qui seront disponibles et conformément à l'esprit du décret relatif à l'aide à la jeunesse, **soutenir et développer l'offre de prises en charge** dans le milieu de vie et en dehors du milieu de vie notamment via l'**accueil familial**, secteur insuffisamment exploité aujourd'hui, contrairement à ce qui se fait chez nos voisins.

### **3. Assurer la prise en charge éducative des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction :**

La réforme de la loi de 1965 relative à la protection de la jeunesse renforce et diversifie le panel des mesures de protection, d'éducation et de contrainte.



Ces mesures doivent permettre de travailler avec le jeune et sa famille dès les premiers signes de comportements délinquants, sans attendre qu'il ne soit déjà ancré dans une logique délinquante, et ainsi de diminuer le recours au placement en Institution de Protection de la Jeunesse (IPPJ).

Parmi tous les moyens à disposition du Juge de la Jeunesse (onze possibilités d'action), le placement en milieu fermé est la mesure extrême qui s'impose en dernier recours.

Il faut aujourd'hui donner les moyens à cette loi d'être appliquée dans tous ses aspects, et pas uniquement les plus répressifs, lesquels ne correspondent pas toujours au jeune, à sa situation et à l'acte commis :

- Assurer la **diversification** des mesures prévues par la réforme de la Loi de 1965 ; prioritairement mettre en place l'**accompagnement éducatif intensif et développer la médiation, la concertation restauratrice et la prestation éducative.**

Toutes ces mesures se veulent alternatives à une mesure de placement, visant à responsabiliser les jeunes aux conséquences des actes commis, notamment pour les victimes, tout en restaurant une image positive d'eux-mêmes, c'est ce qu'on appelle l'approche réparatrice dans la prise en charge des mineurs délinquant.

- Impliquer davantage les services privés de l'aide à la jeunesse dans la prise en charge et le suivi des mineurs délinquants de manière à **élargir l'offre de prises en charge et réduire ainsi le recours au placement en IPPJ.**

- Améliorer les **conditions de réintégration** des jeunes dans leur milieu familial après une mesure de placement :

- Développer l'**approche réparatrice** (expliquée ci-dessus) dans les prises en charge, y compris résidentielles, des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction;
- Assurer les **suivis et les réintégrations scolaires** de jeunes pendant et après leur prise en charge.

Enfin, il me paraît essentiel de souligner la grande qualité du travail mené aujourd'hui par l'ensemble du secteur de l'aide à la jeunesse particulièrement en regard du nombre croissant de situations prises en charge et des moyens financiers qui n'ont pas suivi l'évolution des besoins.

**Il fait donc également partie de mes priorités de trouver les moyens d'améliorer les conditions de travail des SAJ, SPJ et IPPJ ainsi que de l'administration centrale.**

En ce qui concerne les IPPJ qui ont fait grand bruit ces dernières années, s'il est important de dire qu'une IPPJ est loin d'être un Club Med, il n'est pas non plus question d'en faire des prisons !

En la matière, ce n'est pas l'exception qui doit définir la règle.

Par contre, je suis et je serai très vigilante à ce que les projets pédagogiques en IPPJ s'inscrivent toujours plus dans une démarche efficace et ancrée dans la réalité d'aujourd'hui et dont l'objectif est de viser la réinsertion des jeunes.

Enfin, le Gouvernement précédent a décidé de la création de toute une série de nouvelles places en centres fermés. J'assume ces décisions.

La Communauté française ouvrira donc la semaine prochaine une nouvelle section de 10 places à l'IPPJ de Wauthier-Braine.

La création des nouvelles places prévues au futur centre fédéral fermé de Saint Hubert et pour lesquelles les travaux sont presque terminés, ne seront pas remises en question.

**Par contre, je ne suis actuellement pas favorable à l'ouverture de places supplémentaires à celles déjà prévues.**

**C'est sur le travail en amont, sur l'accompagnement individuel des jeunes, le travail avec les familles, la recherche de familles d'accueil et leur soutien, les projets pédagogiques, le retissage de liens sociaux, la réintégration dans les milieux scolaires et sociaux que je veux mettre la priorité en étroite collaboration avec mes administrations et les secteurs concernés.**